

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	19 + 3

Date de convocation
4 avril 2024

Date d'affichage
4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures quinze minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentées : Valérie PELLERIN représentée par Liliane VOYARD, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

Véronique STOLTZ a été nommée secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SIABA

N° de délibération : 20240418

M. le maire rappelle la délibération concernant la **convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'école maternelle** prise le 24 janvier.

M. le maire indique que les travaux projetés ont évolué et soumet à l'approbation du conseil municipal une nouvelle convention incluant la construction d'un préau en lieu et place de l'ancien.

Il précise que les travaux de rénovation ont pu être revus à la baisse par notamment la suppression des luminaires en led.

Le coût prévisionnel des travaux est modifié. Il passe de 726 360 € à 763 540 €.

Les travaux sont d'ores et déjà inscrits au projet de budget 2024 qui sera soumis au vote du conseil dans la session suivante.

Le conseil après en avoir délibéré :

ANNULE la délibération n°20240107 ayant pour objet « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'école maternelle »

AUTORISE le maire à signer le contrat joint en annexe et toutes les pièces s'y rapportant.

Mme Hrvoj et M. Philippe votent contre la proposition.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
19	22	20	2	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Véronique STOLTZ
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

